



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 10 août 2021 à 7 h 30**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra par vidéo-conférence, le **mardi 10 août 2021, à 7 h 30**.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions
- 10.04** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2021  
1212363073

**20 – Affaires contractuelles**

**CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES**

- 20.01** Accorder un contrat aux Entreprises Ventec pour l'aménagement d'une halte pour cyclistes et piétons dans le parc riverain à la hauteur de la 90e avenue pour une dépense totale de 858 155,86 \$, taxes, contingences et incidences incluses.  
1217151028
- 20.02** Accorder un contrat à L.M.L. paysagiste et frères pour la réfection du terrain de soccer en gazon synthétique au parc Riverside pour une dépense totale de 806 266,07 \$, taxes, contingences et incidences incluses.  
1217151027

**20.03** Accorder un contrat à Michel Guimont Entrepreneur électricien pour des travaux de réparation et d'enfouissement de câbles électriques reliant des lampadaires de rues pour une dépense totale de 179 141,97 \$, taxes et contingences incluses.

1217151029

**20.04** Accorder un contrat à Cojalac pour la réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'un tronçon de conduite d'eau potable sur l'avenue Dollard, entre Jean-Brillon et Salley, pour une dépense totale de 4 611 606,45 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

1217151030

**20.05** Approuver la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux pour le service de refuge pour animaux, pour un montant total de 175 200 \$ plus un montant maximum de 44 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants pour la période du 1er août 2021 au 31 juillet 2023.

1212363065

#### SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

**20.06** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 199 326 \$, pour les années 2021 et 2022, à 5 organismes en provenance des budgets 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables et approuver les projets de convention à cet effet.

1214629003

### 40 – Réglementation

**40.01** Adopter le règlement n° 2098-LAS-198 amendant le règlement de zonage n° 2098 de manière à intégrer certaines normes relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques et à modifier certaines normes relatives aux entrées charretières, au verdissement et à l'aménagement des cours avant

1212363061

#### COMPENSATION MONÉTAIRE

**40.02** Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 17 333 \$ pour la demande de permis visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 234 283 situé sur la 68e Avenue et abroger la résolution numéro CA21 20 0299

1212363081

#### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**40.03** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. n° LAS-0014, afin de permettre la modification d'une ouverture pour une habitation unifamiliale située au 574, avenue Vachon

1212363074

**40.04** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. n° LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une fenêtre pour une habitation bifamiliale située aux 7A et 7B, 4e Avenue

1212363075

- 40.05** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. n° LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'un accès sous-sol pour une habitation bifamiliale située aux 163, 165 et 165-A, 4e Avenue  
1212363076
- 40.06** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. n° LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'un avant-toit, l'ajout d'un garde-corps et le remplacement du revêtement pour une habitation unifamiliale située au 239, 2e Avenue  
1212363077
- 40.07** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. n° LAS-0014, afin de permettre la modification partielle de la façade d'un bâtiment communautaire situé au 332, avenue Lafleur  
1212363078
- 40.08** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. n° LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et le remplacement du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 8173, rue Mongeau  
1212363079
- 40.09** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. n° LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et le remplacement du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 8175, rue Mongeau  
1212363080

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance
-



**Dossier # : 1212363073**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2021

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2021.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-07-20 11:42

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212363073**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2021

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2021.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-07-15



**Dossier # : 1217151028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les entreprises Ventec Inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une halte pour cyclistes et piétons dans le parc riverain à la hauteur de la 90e avenue dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 858 155,86 \$ taxes incluses (contrat : 643 244,88 \$ + contingences: 96 486,73 \$ + incidences: 118 424,25 \$ \$) – Appel d'offres public n° 669239 - Contrat AP.21-1871(5 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 858 155,86 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences et les incidences, le cas échéant, pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une halte cyclistes et piétons dans le parc riverain à la hauteur de la 90e avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Les entreprises Ventec Inc. , le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 739 731,61 \$, taxes incluses (contrat : 643 244,88 \$ + contingences 96 486,73 \$ le cas échéant) conformément aux documents de l'appel d'offres 669239.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-08-05 16:00

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217151028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les entreprises Ventec Inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une halte pour cyclistes et piétons dans le parc riverain à la hauteur de la 90e avenue dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 858 155,86 \$ taxes incluses (contrat : 643 244,88 \$ + contingences: 96 486,73 \$ + incidences: 118 424,25 \$ \$) – Appel d'offres public n° 669239 - Contrat AP.21-1871(5 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021) permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs.

Les travaux seront réalisés dans le parc riverain de l'arrondissement de LaSalle, situé à la hauteur de la 90e avenue et du boulevard LaSalle.

L'arrondissement de LaSalle désire investir dans ses parcs afin de les rendre plus intéressants pour les enfants, les adultes et les aînés, de se conformer aux nouvelles normes et de les sécuriser et de les rendre accessible pour les citoyens.

En 2019, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a confirmé l'admissibilité du projet de la Halte - 90e Avenue au financement du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux.

Dans le cadre du projet mentionné en rubrique, l'arrondissement de LaSalle a sollicité des services professionnels pour accompagner ses professionnels à l'interne dans l'élaboration de plans, détails et devis pour la stabilisation de berges et pour des éléments structuraux (belvédère) à proximité de la berge, ainsi que leurs calculs, requis pour la réalisation d'un projet durable, sécuritaire et en respect de son environnement ainsi que le suivie du chantier.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'une halte pour cyclistes et piétons dans le parc riverain à la hauteur de la 90e avenue dans l'arrondissement de LaSalle a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO le 2 juin 2021. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 juin 2021. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Plusieurs addendum ont été émis :

No 1: modification aux instructions aux soumissionnaires et article « Dispositions COVID-19 ».

No 2: modification aux clauses techniques spécialisées.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**D1207151006 - 23 juin 2020 (2207151006)** - D'accorder un contrat à DWB consultants, pour des services professionnels en ingénierie électrique pour un projet d'aménagement d'une halte dans le parc riverain, située à la hauteur de la 90e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 13 773,58 \$ taxes incluses (contrat : 12 273,58\$ + Contingences : 1 500 \$) - (2 soumissionnaires)

**CA20 20 0211 - 8 juin 2020 (1207151016)** - D'accorder un contrat gré à gré à FNX-Innov Inc., pour les services professionnels en ingénierie de structure et stabilisation de berges dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une halte pour cyclistes, promeneurs et piétons dans le parc riverain de l'arrondissement de LaSalle pour une dépense totale de 100 999,01 \$, taxes incluses.

**D1207151010 - 6 juin 2020 (2207151010)** - D'accorder un contrat à Solmatech, pour des services professionnels concernant la réalisation d'une étude géotechnique pour un projet d'aménagement d'une halte dans le parc riverain, située à la hauteur de la 90e avenue dans l'arrondissement de LaSalle Dépense totale de 12 066,20 \$ taxes incluses (contrat : 10 566.20 \$ + Contingences : 1 500 \$) - (demande de prix)

**CE19 0298 - 20 février 2019 (1188169001)** - Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

### **DESCRIPTION**

Les travaux consistent en l'aménagement d'une halte pour cyclistes et piétons dans le parc riverain, incluant des travaux de construction d'une place en pavés et en bois, la réfection d'une portion de la piste cyclable, la construction de sentiers piétonniers, l'installation de mobilier urbain ainsi que des travaux de plantation de végétaux, d'engazonnement et d'éclairage.

Les travaux comprendront notamment, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- La localisation des utilités publiques ;
- La préparation du site ;
- La construction de surfaces en béton bitumineux ;
- La construction de surfaces en criblure de pierre ;
- La construction de surfaces en pavés de béton préfabriqués ;
- La construction de dalles de béton coulé ;
- La construction de platelage en bois ;
- La construction d'un garde-corps ;
- La fourniture et l'installation d'équipements et de mobilier urbain ;
- La plantation d'arbres et de végétaux ;
- La pose de gazon en plaques ;
- Des travaux d'éclairage.

Onze (11) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres (L'une d'entre elles est un organisme public) (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et cinq (5) ont déposé une soumission, soit 45,45% des preneurs du cahier des charges.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
		Prix de base	Total
Firmes soumissionnaires			
1	LES ENTREPRISES VENTEC INC	643 244,88 \$	643 244,88 \$
2	LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC	707 096,25 \$	707 096,25 \$
3	CONSTRUCTION URBEX INC.	747 989,87 \$	747 989,87 \$
4	RAMCOR CONSTRUCTION INC.	872 440,65 \$	872 440,65 \$
5	ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	893 390,82 \$	893 390,82 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		525 465,64 \$	525 465,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes			772 832,49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			20,15
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			250 145,93 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			38,89
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			117 779,24 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			22,41
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)			63 851,37 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)			9,93

## EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 22,41% supérieure au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Le document de l'AMP est disponible en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le

Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les entreprises Ventec Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 643 244,88 \$, toutes taxes incluses.

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une halte pour cyclistes et piétons dans le parc riverain à la hauteur de la 90e avenue dans l'arrondissement de LaSalle, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 96 486,73 \$, taxes incluses, correspondant à 7,5 % du coût des travaux.

Un montant total de 118 424,25 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une halte pour cyclistes et piétons dans le parc riverain à la hauteur de la 90e avenue dans l'arrondissement de LaSalle. Ces dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

		<b>TPS 5% (B)</b>	<b>TVQ 9.975% (C)</b>	<b>TOTAL (D)</b>	<b>NET (D-B- 0.5*C)</b>	<b>%</b>
Contrat	559 465,00 \$	27 973,25 \$	55 806,63 \$	643 244,88 \$	587 368,31 \$	
Contingences	83 919,75 \$	4 195,99 \$	8 371,00 \$	96 486,73 \$	88 105,25 \$	
Incidence	103 000,00 \$	5 150,00 \$	10 274,25 \$	118 424,25 \$	108 137,13 \$	
<b>Total</b>	<b>746 384,75 \$</b>	<b>37 319,24 \$</b>	<b>74 451,88 \$</b>	<b>858 155,86 \$</b>	<b>783 610,69 \$</b>	<b>100,00%</b>

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 100 % des coûts admissibles à l'intérieur des paramètres de quote-part allouée à l'arrondissement pour la période 2019-2021 dans le cadre du programme pour le projet cité en objet.

Un montant maximal de 783 610,69 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014.

La dépense est assumée à 100 % par la ville centre. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis de 783 610,69 \$ taxes nettes dans le cadre du PRVPL pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Le budget net requis de 784k taxes nettes dans le cadre du PRVPL pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021-2030 au projet suivant pour l'octroi de ce

contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Programme	2021	2022	ultérieur	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	784k	-	-	784 k
	784k	-	-	784k

### **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

L'arrondissement de LaSalle pourra procéder à une opération de communication par le biais d'une lettre ou communiqué pour les différents groupes d'utilisateurs et les résidents du voisinage du parc si nécessaire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire 2021 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux si nécessaire.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat CA : Août 2021  
Début des travaux : Août 2021  
Fin des travaux : Novembre 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Dominique LEMAY, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Louise TRAHAN, 14 juillet 2021

Dominique LEMAY, 13 juillet 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-07-12

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1217151027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à L.M.L. paysagiste et frères Inc. pour l'exécution des travaux de réfection du terrain de soccer en gazon synthétique au parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 806 266,07 \$ taxes incluses (contrat : 726 656,37 \$ + contingences: 50 865,95 \$ + incidences: 28 743,75 \$ \$) – Appel d'offres public n° 669155 - Contrat A.P.21- 1855 (1 soumissionnaire).

D'autoriser une dépense maximale de 806 266,07 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences et les incidences, le cas échéant, pour l'exécution des travaux de réfection du terrain de soccer en gazon synthétique au parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à L.M.L. paysagiste et frères Inc. , le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 777 522,32 \$, taxes incluses (contrat : 726 656,37 \$ + contingences 50 865,95 \$ le cas échéant) conformément aux documents de l'appel d'offres 669155.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-07-15 15:15

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217151027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à L.M.L. paysagiste et frères Inc. pour l'exécution des travaux de réfection du terrain de soccer en gazon synthétique au parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 806 266,07 \$ taxes incluses (contrat : 726 656,37 \$ + contingences: 50 865,95 \$ + incidences: 28 743,75 \$) – Appel d'offres public n° 669155 - Contrat A.P.21- 1855 (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le terrain de soccer en gazon naturel au parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle est situé sur la 35e avenue. L'arrondissement de LaSalle désire faire la réfection de ce terrain étant donné sa dégradation importante. Les travaux consistent à faire la réfection du terrain de soccer en gazon synthétique au parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour les travaux de réfection du terrain de soccer en gazon synthétique au parc Riverside situé sur la 35e avenue dans l'arrondissement de LaSalle a été publié sur le site électronique du SEAO le 20 mai 2021. Un délai de 45 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 juillet 2021. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Trois (3) addenda a été émis concernant des aspects administratifs et techniques

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Sommairement, les travaux comprendront notamment, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Excavation, remblai et déblai;
- Fondations granulaires;
- Revêtement synthétique;
- ouvrages de gazonnement;
- Fourniture et installation d'équipements sportifs.

Huit (8) entreprises travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces

jointes) et une (1) a déposé une soumission, soit 12,5% des preneurs du cahier des charges.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
1	L.M.L. PAYSAGISTE ET FRERES INC.	726 656,37 \$	726 656,37 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		842 379,86 \$	842 379,86 \$
Coût moyen des soumissions conformes			726 656,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,00
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			0,00
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-115 723,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(13,74)
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)			-726 656,37 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)			(100,00)

## EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de **13,74%** inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. L'AMP n'est pas nécessaire pour cet appel d'offres. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à L.M.L. paysagiste et frères Inc., le seul

soumissionnaire et conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 726 656,37 \$, toutes taxes incluses.

Dans le cadre des travaux de réfection du terrain de soccer en gazon synthétique au parc Riverside de l'arrondissement de LaSalle, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 50 865,95 \$, taxes incluses, correspondant à 7 % du coût des travaux.

Un montant total de 28 743,75 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux . Ces dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale de 736 228,39\$ nette de ristournes sera financée du PTI Parcs de l'arrondissement de LaSalle

### **1. Travaux**

**Crédits** (montant net de taxes) **Contrat Montant av. taxes**  
663 534,12 \$ 726 656,37 \$ 632 012,50 \$

### **2. Contingences**

**Crédits** (montant net de taxes) **Contrat Montant av. taxes**  
46 447,39 \$ 50 865,95 \$ 44 240,88 \$

### **3. Incidences**

**Crédits** (montant net de taxes) **Contrat Montant av. taxes**  
26 246,88 \$ 28 743,75 \$ 25 000,00 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il faudra informer les utilisateurs des travaux si nécessaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : mi-août 2021  
Fin des travaux : mi-septembre 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

Le : 2021-07-12



**Dossier # : 1217151029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée., pour effectuer des travaux de réparation et d'enfouissement de câbles électriques reliant des lampadaires de rues dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 179 141,97 \$ taxes incluses (contrat : 162 856,34\$ + contingences 16 285,63\$- Appel d'offres public 687066- Contrat T.E. 21-1872 (1 soumissionnaire).

D'autoriser une dépense maximale de 179 141,97 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences, le cas échéant, pour effectuer des travaux de réparation et d'enfouissement de câbles électriques reliant des lampadaires de rues dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Michel Guimont Entrepreneur électricien Ltée. , le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 179 141,97 \$, taxes incluses (contrat : 162 856,34 \$ + contingences 16 285,63 \$ le cas échéant) conformément aux documents de l'appel d'offres 687066.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-08-02 15:41

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1217151029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée., pour effectuer des travaux de réparation et d'enfouissement de câbles électriques reliant des lampadaires de rues dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 179 141,97 \$ taxes incluses (contrat : 162 856,34\$ + contingences 16 285,63\$- Appel d'offres public 687066- Contrat T.E. 21-1872 (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire offrir aux citoyens des trottoirs sécuritaires et bien éclairés. Nous prévoyons donc réaliser la réfection de câbles électriques souterrains reliant des lampadaires sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les méthodes de travaux seront différentes pour chaque cas, push pipe sous trottoir ou par excavation sous l'emprise publique, selon les problématiques rencontrées. La reconstruction de quelques sections de trottoirs sera alors nécessaire. La méthode de réfection choisie permettra le remplacement complet des fils, entre les lampadaires, par un nouveau raccordement protégé par des conduits souterrains.

Un addenda a été émis :  
 L'addenda 1 : (clauses Covid) a été émis lors de la publication de l'AO.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20 0252 - 13 juillet 2020 (1206152005)** - D'autoriser une dépense maximale de 415 562,08 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux de réparation et d'enfouissement de câbles électriques reliant des lampadaires de rue dans l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 368 598,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 644105.

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à faire des travaux de réfection de câbles électriques souterrains reliant des lampadaires de rue dans l'arrondissement de LaSalle, selon la liste ci-dessous :

1	Intersection Thierry et Juliette
2	Intersection Thierry et Turley
3	Intersection Jean-Brillon et Hebert

4	Intersection Goldsbrought et Thierry
5	Intersection 41e av et George
6	Intersection Boivin et Maher

Un premier appel d'offre, soumission 680241- contrat T. 21-1866 sorti le 27 avril 2021 a été par la suite annulé, les prix étaient trop élevés.

En vertu de la Loi 76, un deuxième appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour l'exécution des travaux de réparation et d'enfouissement de câbles électriques reliant des lampadaires de rue dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 25 juin 2021. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 juillet 2021 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture.

Trois (3) entreprises travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir le registre de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et un (1) a déposé une soumission, soit 33% des preneurs du cahier des charges.

### **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et démontre l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(incluant taxes)</b>	
		<b>Prix de base</b>	<b>Total</b>
<b>Firmes soumissionnaires</b>			
1	Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée	162 856,34 \$	162 856,34 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		154 871,33 \$	154 871,33 \$
Coût moyen des soumissions conformes			162 856,34 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			7 985,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			5,16

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 5,16 % supérieure au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1.

Le plus bas soumissionnaire conforme n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Michel Guimont Entrepreneur électricien Itée., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 16 285,63 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Financement PTI voirie LaSalle

	<b>HT</b>	<b>TPS 5% (B)</b>	<b>TVQ 9.975% (C)</b>	<b>TOTAL (D)</b>	<b>NET (D-B-0.5*C)</b>
Contrat	141 645,00 \$	7 082,25 \$	14 129,09 \$	162 856,34 \$	<b><u>148 709,55 \$</u></b>
Contingences 10%	14 164,50 \$	708,23 \$	1 412,91 \$	16 285,63 \$	<b><u>14 870,95 \$</u></b>
<b>Total</b>	<b>155 809,50 \$</b>	<b>7 790,48 \$</b>	<b>15 542,00 \$</b>	<b>179 141,97 \$</b>	<b><u>163 580,50 \$</u></b>

### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une signalisation adaptée aux travaux diminuera l'impact aux citoyens et permettra de sécuriser le déplacement des piétons.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux citoyens situés près des lieux des travaux afin de les avertir du type de travaux, de leur ampleur ainsi que de leur durée.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 30 août 2021

Fin des travaux : 21 septembre 2021

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

### **ENDOSSÉ PAR**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

Le : 2021-07-19



**Dossier # : 1217151030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cojalac Inc., pour des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'un tronçon de conduite d'eau potable de 900 mm sur l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 4 611 606,45 \$, taxes incluses, (contrat : 4 168 977,77 \$ + Contingences 343 239,88 \$ , incidences : 99 388,80 \$ ) - Appel d'offres public 686429- Contrat T.C.21-1868 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé:

- 1) D'accorder à Cojalac Inc. , le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'un tronçon de conduite d'eau potable de 900 mm sur l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 168 977,77 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres 686429.
- 2) d'autoriser une dépense de 343 239,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3) d'autoriser une dépense de 99 388,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4) D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53% par la ville centre et à 47% par l'agglomération.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-08-06 09:52

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1217151030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Cojalac Inc., pour des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'un tronçon de conduite d'eau potable de 900 mm sur l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 4 611 606,45 \$, taxes incluses, (contrat : 4 168 977,77 \$ + Contingences 343 239,88 \$ , incidences : 99 388,80 \$ ) - Appel d'offres public 686429- Contrat T.C.21-1868 (3 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Pour le SUM.**

La révision du réseau routier artériel administratif, réalisée dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, a eu pour effet de transférer au réseau artériel administratif plus de 1 200 km de rues qui, auparavant, étaient locales. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité d'aménager, de réhabiliter et de coordonner les travaux sur ces rues incombe à la direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

Un article 85 a été adopté en 2018 proposant les services de l'arrondissement de LaSalle pour réaliser les plans et devis et le suivi de la réalisation des travaux de l'avenue Dollard.

Dans ce contexte, selon l'article 85 émis de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle a pris en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur Dollard dans le but de ne pas ralentir le processus d'appel d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau routier de l'arrondissement de LaSalle. (Voir décisions antérieures).

Une résolution a été adopté pour lancer l'appel d'offre pour la réalisation des travaux de l'avenue Dollard. (Voir décisions antérieures).

Le financement est accordé conditionnellement à ce que l'arrondissement réalise le projet en 2021.

Numéro de projet	Titre du projet	Financement PTI-59070	Financement PTI-4500
LAS18-069	Dollard entre Jean-Brillon et Salley	1 900 000,00 \$	300 000,00 \$

Le présent dossier a pour objectif d'accorder le contrat pour réaliser le projet.

L'écart entre le montant de la dépense totale et le budget estimé n'excède pas 20% de ce dernier (voir répartition des coûts).

### **Pour la DEP:**

La partie aqueduc sera entièrement assumée par la DEP

Dans le cadre du projet des réseaux de l'ouest, la Direction de l'eau potable (DEP) doit construire une conduite de 900 mm de diamètre entre l'usine Charles-J.-Des Bailleurs et le réseau de Lachine. Cette conduite constitue un des trois nouveaux liens à construire, totalisant environ 12 kilomètres, dans un horizon de 10 ans afin de desservir le réseau de Lachine par le réseau Atwater/Charles-J.-Des Bailleurs, et d'abandonner à terme l'usine de production d'eau potable de Lachine.

Il est prévu de construire un premier tronçon de la conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre l'avenue Dollard et la 90<sup>e</sup> avenue, en 2022. Pour rejoindre l'emprise, la conduite doit traverser l'avenue Dollard, l'usine Charles-J.-Des Bailleurs se trouvant du côté est de celle-ci. Or, l'arrondissement de LaSalle a récemment obtenu le financement pour effectuer les travaux de réfection et de configuration de la chaussée de l'avenue Dollard, entre les rues Salley et Jean-Brillon. Ainsi, afin de ne pas effectuer de nouveau des travaux en 2022 dans l'avenue Dollard récemment reconstruite, il est requis d'intégrer les travaux de la DEP pour construire la construction d'un segment d'environ 100 mètres de conduite principale, incluant la chambre de vannes et raccords sur le site de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs au projet de l'arrondissement de LaSalle.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'un tronçon de conduite d'eau potable de 900 mm sur l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans l'arrondissement de LaSalle a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO le 15 juin 2021. Un délai de 30 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juillet 2021. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Plusieurs addendum ont été émis :

No 1: modification aux instructions aux soumissionnaires et article « Dispositions COVID-19 ».

No 2, 3, 4, 5,6 et 7: modification aux clauses techniques, administratives, bordereau et réponses aux soumissionnaires ainsi qu'un report de date d'ouverture.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 20 0282 - 12 juillet 2021 - 1217151026** - D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle le temps nécessaire pour exécuter les travaux du projet des réseaux de l'Ouest de la Direction de l'eau potable (DEP).

**DA2217151007- 17 juin 2021** - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de l'éclairage et d'un feu de circulation ainsi que l'ajout d'un tronçon de conduite d'eau potable de 900 mm sur l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley dans l'arrondissement de lasalle- Contrat R.B.

21-1868 – Soumission 686429.

**CM21 0781 - 15 juin 2021 – 1216945003** - Accepter l'offre de service à venir de l'arrondissement de LaSalle de réaliser les travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

**CM21 0534 - 17 mai 2021 - 1216945001** - de déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

**CE21 0727 - 5 mai 2021 – 1216945002** - d'accepter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la délégation du conseil d'agglomération au conseil municipal des responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

**CA21 20 0128 - 6 avril 2021 – 1217151010** - D'autoriser une dépense additionnelle de 11 782,64 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réalisation des travaux d'ingénierie nécessaires à la présentation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de la plantation d'arbres, de l'éclairage de rue et des feux de circulation sur l'avenue Dollard entre les rues Jean-Brillon et Salley dans l'arrondissement de LaSalle majorant le contrat accordé à Shellex Groupe Conseil., d'une dépense totale de 97 826,48 \$, taxes incluses, à 109 826,12 \$ (appel d'offres public 542786 - Contrat S.P. 18-1765.1) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement pour le financement de cette dépense additionnelle..

**CA 18 20 0053 - 5 février 2018 - 1177151028** - D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction de la fondation et pavage, trottoir et feux de circulation de l'avenue Dollard, entre les rues Jean-Brillon et Salley dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

**CA16 20 0373 - 4 juillet 2016 - 1166152040** - Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de réfection de chaussée, des trottoirs, de plantation d'arbres, d'éclairage de rue et des feux de circulation sur l'avenue Dollard entre Gloria et Jean-Brillon dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 6 937 351,16 \$, taxes incluses, (contrat: 6 660 830,41 \$ + incidences: 276 520,75 \$) - Appel d'offres public 421972 - Contrat R.B. 15-1607 (2 soumissionnaires).

**CM21 0319** "Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2021, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec" (1211097001).

**CM20 1177 - 16 novembre 2020** - Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2021, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - GDD 1206407038.

## **DESCRIPTION**

Ce dossier propose de nombreuses interventions ayant pour objectifs d'améliorer la sécurité et le confort pour les déplacements sur l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley. Le bordereau et la lettre d'attribution de financement du SUM sont joints au dossier.

Les coûts assumés par la SUM et la DEP pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux qui ont fait l'objet d'une offre de service en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal seront financés par règlement d'emprunt. Ils seront réalisés en 2021 et en 2022.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant devra tenir informé le SUM et la DEP de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement.

Sommairement, pour le SUM et la DEP les travaux sur l'avenue Dollard consistent :

### **Pour Le SUM (2021):**

- Reconstruction de la chaussée;
- Reconstruction de sections de trottoirs de béton de 2,2 m de large et ajout d'un mail central;
- Plantation d'arbres et de vivaces dans le terre-plein et les trottoirs;
- Installation temporaire sur cloche les feux de circulation;
- Réfection complète de l'éclairage de rue;
- Ajout d'une piste cyclable surélevé ;
- Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir.

### **Pour La DEP (2021):**

- Construction d'environ 130 m.l. d'une conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre;
- Construction d'une chambre de vanne et raccord;
- Déviation d'une conduite d'eau principale de 350 mm de diamètre sur environ 35 m.l.;
- Déviation d'une conduite d'eau locale de 300 mm de diamètre sur environ 6 m.l.;

il sera intégré les travaux de la DEP soit la construction d'un segment d'environ 130 mètres de conduite principale, incluant la chambre de vannes et raccords sur le site de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs au projet de l'arrondissement de LaSalle.

La géométrie est modifiée afin de permettre l'ajout d'un mail central aménagé d'arbres et de vivaces, l'ajout d'une bande cyclable et l'élargissement des trottoirs actuels. Les quatre (4) voies de circulation, soit deux (2) dans chaque direction, seront maintenues. Par contre, les sur largeurs de la rue pour permettre des arrêts d'autobus et le stationnement seront enlevées. Le nouveau trottoir, à l'origine de 1,5 m. de large, sera agrandi à 2.2 m. Ainsi, l'impact sur la circulation sera nul mais la convivialité des piétons sera fortement améliorée par l'élargissement du trottoir et l'ajout de plantation et mobiliers urbains. La plantation d'arbres et de vivaces permettra d'améliorer l'aménagement de la rue. L'éclairage de rue et tous les feux de circulation seront reconstruits selon les nouvelles normes pour permettre

l'ajout de la piste cyclable.

**Pour 2022:**

- Pavage de la 2<sup>e</sup> couche
- Marquage final
- Mise aux normes d'un feux de circulation;
- Ajout de mobiliers urbains tel que bancs, poubelles et supports à vélos;

**JUSTIFICATION**

Quatorze (14) entreprises travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et trois (3) ont déposé une soumission, soit 21,42 % des preneurs de cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme.

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(incluant taxes)</b>	
<b>Firmes soumissionnaires</b>		<b>Prix de base</b>	<b>Total</b>
1	COJALAC INC.	4 168 977,77 \$	4 168 977,77 \$
2	DUROKING CONSTRUCTION / 9200- 2088 QUÉBEC INC.	4 721 958,63 \$	4 721 958,63 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		3 656 410,80 \$	3 656 410,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes			4 445 468,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			6,63
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			552 980,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			13,26
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			512 566,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			14,02
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)			552 980,86 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)			13,26

L'analyse des soumissions complète est jointe au présent dossier.

**EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est

de 14.02% supérieur au montant de l'estimation. Les écarts entre les coûts de l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant la signalisation, la pierre concassée, le pavage et l'excavation de l'infrastructure des rues.

Les écarts entre les coûts de l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant la chambre de vanne coulée en place, la signalisation, la pierre concassée, le pavage et l'excavation de l'infrastructure des rues.

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par le décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, adopté en lien avec la Loi. Cojalac Inc., a reçu son autorisation de conclure un contrat public par l'AMP le 19 juillet 2019 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 18 juillet 2022. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Cojalac Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre de la reconstruction de l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley, le montant total de ces contingences est de 343 239,88 \$, taxes incluses, correspondant approximativement à 8,23 % du coût des travaux.

Le montant total des contingences assumées par la DEP est de 52 345,82 \$ (taxes incluses).

Le montant total des contingences assumées par la SUM est de 290 894,06 \$ (taxes incluses).

Un montant total de 99 388,80 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de la reconstruction de l'avenue Dollard entre Jean-Brillon et Salley. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses pour la disposition des sols contaminés selon les ententes en vigueur de la Direction de l'approvisionnement de Montréal et d'autres en matière d'éventuels travaux effectués par des tiers tel le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux.

Le montant total des incidences sera assumées par la SUM est de 99 388,80 \$ (taxes incluses).

Les différents coûts seront répartis tel qu'indiqué dans la pièce jointe intitulée *Répartition des coûts*.

	<b>Av. taxes (A)</b>	<b>TPS 5% (B)</b>	<b>TVQ 9.975% (C)</b>	<b>TOTAL (D)</b>	<b>NET (D-B-0.5*C)</b>
Contrat payé par DEP	1 517 600,00 \$	75 880,00 \$	151 380,60 \$	1 744 860,60 \$	1 593 290,30 \$
Contingences 3%	45 528,00 \$	2 276,40 \$	4 541,42 \$	52 345,82 \$	47 798,71 \$
Incidence	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Total payé par DEP	1 563 128,00 \$	78 156,40 \$	155 922,02 \$	1 797 206,42 \$	<b><u>1 641 089,01 \$</u></b>

Contrat payé par le SUM	2 108 386,32 \$	105 419,32 \$	210 311,54 \$	2 424 117,17 \$	2 213 542,09 \$
Contingences 12%	253 006,36 \$	12 650,32 \$	25 237,38 \$	290 894,06 \$	265 625,05 \$
Incidence	86 443,84 \$	4 322,19 \$	8 622,77 \$	99 388,80 \$	90 755,23 \$
Total payé par SUM	2 447 836,52 \$	122 391,83 \$	244 171,69 \$	2 814 400,04 \$	<b>2 569 922,36 \$</b>
<b>TOTAL DU PROJET</b>	<b>4 010 964,52 \$</b>	<b>200 548,23 \$</b>	<b>400 093,71 \$</b>	<b>4 611 606,45 \$</b>	<b>4 211 011,37 \$</b>

	<b>Av. taxes (A)</b>	<b>TPS 5% (B)</b>	<b>TVQ 9.975% (C)</b>	<b>TOTAL (D)</b>	<b>NET (D-B-0.5*C)</b>
Contrat	3 625 986,32 \$	181 299,32 \$	361 692,14 \$	4 168 977,77 \$	3 806 832,39 \$
Contingences	298 534,36 \$	14 926,72 \$	29 778,80 \$	343 239,88 \$	313 423,76 \$
Incidence	86 443,84 \$	4 322,19 \$	8 622,77 \$	99 388,80 \$	90 755,23 \$
Total	<b>4 010 964,52 \$</b>	<b>200 548,23 \$</b>	<b>400 093,71 \$</b>	<b>4 611 606,45 \$</b>	<b>4 211 011,37 \$</b>

### Pour le SUM:

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre et la répartition des coûts est détaillée dans le tableau ci dessus.

45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	<b>Av. taxes (A)</b>	<b>TPS 5% (B)</b>	<b>TVQ 9.975% (C)</b>	<b>TOTAL (D)</b>	<b>NET (D-B-0.5*C)</b>
<b>Trottoirs et bordures</b>	30 000,00 \$	1 500,00 \$	2 992,50 \$	34 492,50 \$	31 496,25 \$
<b>Voirie</b>	158 946,85 \$	7 947,34 \$	15 854,95 \$	182 749,14 \$	166 874,32 \$
<b>Éclairage</b>	51 228,40 \$	2 561,42 \$	5 110,03 \$	58 899,85 \$	53 783,42 \$
<b>Feu de circulation</b>	53 471,70 \$	2 673,59 \$	5 333,80 \$	61 479,09 \$	56 138,60 \$
<b>Aménagement</b>	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Total =</b>	293 646,95 \$	14 682,35 \$	29 291,28 \$	337 620,58 \$	308 292,59 \$
Contingences 12%	35 237,63 \$	1 761,88 \$	3 514,95 \$	40 514,47 \$	36 995,11 \$
Incidence	12 039,52 \$	601,98 \$	1 200,94 \$	13 842,44 \$	12 640,00 \$
<b>Total 1</b>	<b>340 924,10 \$</b>	<b>17 046,21 \$</b>	<b>34 007,18 \$</b>	<b>391 977,49 \$</b>	<b>357 927,69 \$</b>

45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	<b>Av. taxes (A)</b>	<b>TPS 5% (B)</b>	<b>TVQ 9.975% (C)</b>	<b>TOTAL (D)</b>	<b>NET (D-B-0.5*C)</b>
Contrat	293 646,95 \$	14 682,35 \$	29 291,28 \$	337 620,58 \$	308 292,59 \$

Contingences 12%	35 237,63 \$	1 761,88 \$	3 514,95 \$	40 514,47 \$	36 995,11 \$
Incidence	12 039,52 \$	601,98 \$	1 200,94 \$	13 842,44 \$	12 640,00 \$
<b>Total 1</b>	<b>340 924,10 \$</b>	<b>17 046,21 \$</b>	<b>34 007,18 \$</b>	<b>391 977,49 \$</b>	<b>357 927,69 \$</b>

59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
<b>Trottoirs et bordures</b>	214 015,00 \$	10 700,75 \$	21 348,00 \$	246 063,75 \$	224 689,00 \$
<b>Voirie</b>	1 164 176,72 \$	58 208,84 \$	116 126,63 \$	1 338 512,19 \$	1 222 240,04 \$
<b>Éclairage</b>	204 913,60 \$	10 245,68 \$	20 440,13 \$	235 599,41 \$	215 133,67 \$
<b>Feu de circulation</b>	124 767,30 \$	6 238,37 \$	12 445,54 \$	143 451,20 \$	130 990,07 \$
<b>Aménagement</b>	106 866,75 \$	5 343,34 \$	10 659,96 \$	122 870,05 \$	112 196,73 \$
<b>Total =</b>	<b>1 814 739,37 \$</b>	<b>90 736,97 \$</b>	<b>181 020,25 \$</b>	<b>2 086 496,60 \$</b>	<b>1 905 249,50 \$</b>
Contingences 12%	217 768,72 \$	10 888,44 \$	21 722,43 \$	250 379,59 \$	228 629,94 \$
Incidence	74 404,31 \$	3 720,22 \$	7 421,83 \$	85 546,36 \$	78 115,23 \$
<b>Total 2</b>	<b>2 106 912,41 \$</b>	<b>105 345,62 \$</b>	<b>210 164,51 \$</b>	<b>2 422 422,55 \$</b>	<b>2 211 994,67 \$</b>

59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat	1 814 739,37 \$	90 736,97 \$	181 020,25 \$	2 086 496,60 \$	1 905 249,50 \$
Contingences 12%	217 768,72 \$	10 888,44 \$	21 722,43 \$	250 379,59 \$	228 629,94 \$
Incidence	74 404,31 \$	3 720,22 \$	7 421,83 \$	85 546,36 \$	78 115,23 \$
<b>Total 2</b>	<b>2 106 912,41 \$</b>	<b>105 345,62 \$</b>	<b>210 164,51 \$</b>	<b>2 422 422,55 \$</b>	<b>2 211 994,67 \$</b>

La dépense totale du contrat est de **4 611 606,45 \$**, taxes incluses, incluant des contingences de 343 239,88 \$ taxes incluses et des incidences de 99 388,80 \$, taxes incluses.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat est de **4 611 606,45 \$**, taxes incluses, incluant des contingences de 343 239,88 \$ taxes incluses et des incidences de 99 388,80 \$, taxes incluses et seront assumées comme suit :

Cette dépense est assumée à 53% par la ville centre et à 47% par l'agglomération. La

répartition des coûts est détaillée ci-dessous:

**Pour la DEP**, la dépense totale pour ce dossier est de 1 797 206,42 \$ taxes incluses. Cette dépense, entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 1 641 089,01\_\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt RCG 19-007 Plan d'alimentation du réseau de l'Ouest.

Le budget net requis à la DEP pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2021-2030 et réparti comme suit pour chaque année.

Projet PDI	2021	2022	2023	Total
56038 Plan d'alimentation réseaux de l'Ouest	1149	492	-	1641

**Pour le SUM**, la dépense totale pour ce dossier est de 2 814 400,03 \$ taxes incluses. un montant maximal de 2 569 922,36 \$ net de ristourne sera financé comme suit:

Pour le 59070 Programme d'aménagement des rues - Artériel , un montant maximal de 2 211 994,67 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359.

Pour le projet 45000 Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable , un montant maximal de 357 927,69 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 18-028 Développement Réseau cyclable CG 18 0467

Le budget net requis au SUM pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2021-2030 et réparti comme suit pour chaque année.

Projets PDI	2021	2022	2023	Total
59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	1 777	435	-	2 212
45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	290	68	-	358

## **MONTRÉAL 2030**

Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux ne pourront être repoussés sans impacts importants sur le réseau routier. De plus, plusieurs travaux importants de voirie dans le secteur doivent être réalisés par la Ville centre. La fenêtre pour réaliser les travaux a été planifiée en fonction de tous les travaux dans le secteur.

Le devis de l'appel d'offres 686429 prévoyait un délai de 120 jours pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme retenu. Ce délai se termine le 13 novembre 2021

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le démarrage du présent contrat est prévu à l'été 2021 tel qu'indiqué dans les clauses contractuelles. Aucun impact anticipé selon le scénario de reprise des travaux de construction du 11 mai 2020.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : Août 2021

Fin des travaux : Juin 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Romain BONIFAY, Service de l'eau

France-Line DIONNE, Service de l'eau

Alain LARRIVÉE, Service de l'eau

Chantal MORISSETTE, Service de l'eau

Floriane VAYSSIERES, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 29 juillet 2021

Jean CARRIER, 27 juillet 2021

France-Line DIONNE, 27 juillet 2021  
Tommy BEAULÉ, 26 juillet 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

Le : 2021-07-26



**Dossier # : 1212363065**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de gré à gré entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme à but non lucratif, pour le service de refuge pour animaux, pour un montant total de 175 200 \$ plus un montant maximum de 44 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM) pour la période du 1er août 2021 au 31 juillet 2023

D'approuver la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme à but non lucratif, pour le service de refuge pour animaux du 1er août 2021 au 31 juillet 2023.

D'autoriser une dépense maximale de 175 200 \$ à cette fin plus un montant maximal de 44 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM), et ce, du 1er août 2021 au 31 juillet 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2021-06-28 16:54

**Signataire :** Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212363065**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de gré à gré entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme à but non lucratif, pour le service de refuge pour animaux, pour un montant total de 175 200 \$ plus un montant maximum de 44 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM) pour la période du 1er août 2021 au 31 juillet 2023

**CONTENU****CONTEXTE**

Le contrat de service de refuge pour animaux octroyé par l'arrondissement de LaSalle arrive à échéance le 31 juillet 2021. En conformité avec la Loi sur les cités et villes (art. 573.3.2.1), une entente de gré à gré avec l'organisme à but non lucratif, la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA, a été négociée pour maintenir une offre de service de refuge pour les animaux de l'arrondissement du 1er août 2021 au 31 juillet 2023.

Ce contrat comporte également la prestation de service pour le programme de capture - stérilisation - relâche des chats errants qui s'inscrit dans les différentes initiatives prises par l'arrondissement en matière de gestion d'animaux sur son territoire.

Ce programme permet, de façon humaine, efficace et économique de réduire la surpopulation des chats errants. Les chats errants adultes vivant en colonie seront capturés, stérilisés, vaccinés, traités par un vermifuge, incisés à l'oreille gauche et retournés dans leur milieu. Cette démarche permet de gérer la population de chats errants à long terme et d'en diminuer le nombre, car le programme de stérilisation agit sur le cycle de reproduction des chats. Il permet aussi de sensibiliser et d'éduquer les citoyens sur la problématique des chats errants sur le territoire ainsi que de prendre action.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La nouvelle convention débute le 1<sup>er</sup> août 2021 pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2023.

Section 1 - La redevance mensuelle à payer à la SPCA est de l'ordre de 7 300 \$ (175 200 \$ sur une période de 2 ans se déployant du 1er août 2021 au 31 juillet 2023) et comprend les services suivants:

- accueil;
- permanence téléphonique;
- adoption, services de famille d'accueil, de stérilisation, de vaccination et d'installation de micro-puce;
- hébergement et identification des animaux trouvés/perdus;
- service de technique d'effarouchement;
- euthanasie et disposition des animaux;
- programme de CSRSM

Section 2 - La redevance du programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRSM) est facturée à l'unité et peut atteindre un montant maximum de 22 000 \$ par année contractuelle et assure les services suivants :

- Frais d'hébergement pour animaux gardés à la demande de l'arrondissement lors des services d'urgence jusqu'à un maximum de 6 000 \$ par année contractuelle – total de 12 000 \$ pour la durée de la convention (30 \$/jour)

- Frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de la ville ou de l'arrondissement lors des services d'urgence jusqu'à 6 000 \$ par année contractuelle – total de 12 000 \$ pour la durée de la convention (selon les prix facturés par les vétérinaires avec justificatifs et autorisés au préalable par le directeur)

- Frais pour le programme CSRSM, jusqu'à 10 000 \$ par année contractuelle (total de 20 000 \$ pour le contrat). Mâles (castration) 95 \$/chat et femelles (hystérectomie) 115 \$/chat

Le montant total de la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, pour le service de fourrière animale et pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRSM), du 1er août 2021 au 31 juillet 2023 est de 219 200 \$.

## **JUSTIFICATION**

Le partenariat avec la SPCA Montréal permettra d'offrir un service de fourrière animale aux citoyens tout en s'assurant de pratiques durables et éthiques en matière de gestion animale.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Année 2021: (5 mois x 7 300 \$) 36 500 \$ pour les services animaliers  
(5 mois x 1 833,33 \$) 9166,66 \$ pour le programme de CSRSM

Année 2022: (12 mois x 7 300 \$) 87 600 \$ pour les services animaliers  
(12 mois x 1 833,33 \$) 21 999,96 \$ pour le programme de CSRSM

Année 2023: (7 mois x 7 300 \$) 51 100 \$ pour les services animaliers  
(7 mois x 1 833,33 \$) 12 833,31 \$ pour le programme de CSRSM

Les montants prévus pour le programme CSRSM pourraient varier d'une année à l'autre selon la demande. Par conséquent, il est possible que les montants prévus pour chacune des années financières soient utilisés différemment, sans toutefois dépasser le montant total prévu.

La demande d'achat 687358 a été faite pour la portion couvrant la période du 1er août au

31 décembre 2021.

D'imputer la dépense telle qu'indiquée à l'intervention financière.

La description des coûts apparaissant sur le bordereau de prix est ajoutée en pièce jointe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-06-21

Gabriel CHÈVREFILS  
c/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1214629003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 199 326 \$, pour l'année 2021 et pour l'année 2022, à 5 organismes ci-après désignés, pour la période et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance des budgets 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Approuver les 6 projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 199 326 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022
Destination Travail de sud-ouest de l'île de Montréal inc.	Solution numérique pour le CAED	16 971,00 \$	16 971,00 \$
Maison des jeunes de LaSalle	Extra Extra	11 328,00 \$	11 328,00 \$
Maison des jeunes de LaSalle	Plein les poumons	21 349,00 \$	21 349,00 \$
Association de soccer mineur de LaSalle	Passons l'été sur le même terrain	17 080,00 \$	17 080,00 \$
Maison des familles de LaSalle	La joie d'être ensemble	28 757,00 \$	28 757,00 \$
Club Jeunes Aire de LaSalle	Fonds des champions	4 178,00 \$	4 178,00 \$

2. d'approuver les 6 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-08-04 10:46

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214629003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 199 326 \$, pour l'année 2021 et pour l'année 2022, à 5 organismes ci-après désignés, pour la période et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance des budgets 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Approuver les 6 projets de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

En 2020, force est de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination ont été amplifiés. Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux.

En 2021, dans ce contexte, la Ville réitère son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements. Ce financement permettra de soutenir la réalisation de projets locaux favorisant le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans et la qualité de vie des familles vivant en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

Les projets financés doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à une alimentation saine;
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;

- Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;
- Lutter contre les différentes formes de discriminations;
- Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Les principes directeurs suivants doivent guider les actions à poser :

1. L'inclusion de tous les enfants
2. L'écoute des besoins
3. L'accompagnement vers l'autonomie
4. La flexibilité des réponses
5. Le travail en partenariat

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire.

Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une instance de concertation locale impliquant des acteurs agissant auprès des enfants, des jeunes et des familles sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion sociale au cœur des préoccupations de l'administration pour les prochaines années. La Ville s'assurera, à travers son prochain plan d'action Diversité et Inclusion 2021-2025, que ces dimensions soient prises en compte dans l'ensemble de ses interventions afin de répondre de manière la plus appropriée aux enjeux qui s'y rattachent.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DGA208798004 (2208798004) - 5 mai 2021** : Approuver la répartition budgétaire et autoriser les virements des montants répartis entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 114 383 \$ en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables

**CA20 20 0371 (1204629005) - 5 octobre 2020** : D'approuver les 4 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 54 632 \$, pour l'année 2020, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant.

**CA19 20 0327 (1194629022) - 8 juillet 2019** : D'approuver les conventions à intervenir avec quatre organismes dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant de Montréal. D'accorder une contribution financière de 49 669 \$, taxes incluses, à cette fin.

**CA18 20 0312 (1186818060) - 9 juillet 2018** : D'autoriser la signature des conventions à intervenir avec trois organismes dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal. D'accorder une contribution financière de 49 664,00 \$, taxes incluses, à cette fin.

**CE19 0419 du 13 mars 2019** : Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la

diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs.

**CM17 0166 du 20 février 2017** : Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

## **DESCRIPTION**

### **Organismes : Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc**

Projet Solution numérique pour le CAED :

Le Centre Affaires Etudiant Desjardins permet aux jeunes de développer leur projet d'affaires et ainsi, favorise la création d'entreprises. Les technologies numériques font partie intégrante de la vie des jeunes et depuis quelques années, le CAED constate la nécessité d'adapter son offre en développant une solution numérique qui aura pour but d'attirer un plus grand nombre de jeunes et de bonifier le travail fait par l'agente du CAED.

Contribution : 16 971 \$ pour l'année 2021  
16 971 \$ pour l'année 2022

### **Organisme Maison des Jeunes de LaSalle**

Projet Extra Extra :

Il s'agit avant tout d'initier les jeunes aux différents métiers liés au journalisme et aux médias en les invitant à poser un regard objectif et critique sur leur milieu, sur les différentes problématiques dont ils sont témoins, sur différentes causes qui leur tiennent à cœur, ou à faire des portraits d'acteurs ou d'organismes menant des actions qu'ils jugent pertinentes. Le volet théorique sera court et dynamique et il sera suivi de la mise en place de projets concrets de petites et grandes envergures (de l'article de surface au reportage avec entrevues). Une formation technique sera aussi offerte aux jeunes souhaitant apprendre à manipuler différents outils, qu'ils pourront aussi utiliser pour des fins personnelles (chaîne YouTube par exemple)

Contribution: 11 328 \$ pour l'année 2021  
11 328 \$ pour l'année 2022

### **Organisme Maison des Jeunes de LaSalle**

Projet Plein les poumons :

Nous voulons mettre en place une série d'activités sportives hebdomadaires qui dépassent les équipes sportives déjà établies à la MDJ et qui seraient pour la plupart non-compétitives. Ces activités seraient généralement en plein air et compteraient parmi elles la randonnée en montagne, l'initiation à la slackline, le flag football, l'ultimate frisbee, des cours de yoga pour débutants, la planche à pagaies et l'escalade.

Contribution : 21 349 \$ pour l'année 2021  
21 349 \$ pour l'année 2022

### **Organisme Association de soccer mineur de LaSalle**

Projet Passons l'été sur le même terrain :

L'objectif majeur de ce programme est de proposer aux enfants de 6 à 11 ans non-membres du club et issus de familles vulnérables de pratiquer une activité sportive adaptée à leurs besoins et encadrée par des éducateurs formés et sensibilisés au sujet de l'inclusion par le sport.

Contribution : 17 080 \$ pour l'année 2021  
17 080 \$ pour l'année 2022

### **Organisme Maison des familles de LaSalle**

Projet La joie d'être ensemble :

Mettre en place des conditions propices afin de favoriser le développement optimal des enfants à travers la socialisation, le soutien affectif et l'encadrement parental. Ainsi, nous souhaitons fortifier les relations parent-enfant pour aider à diminuer les tensions créées pendant les confinements, réduire le sentiment d'isolement et recréer une ambiance propice à la socialisation (présentielle ou virtuelle) .

Contribution : 28 757 \$ pour l'année 2021  
28 757 \$ pour l'année 2022

### **Organisme Club Jeune Aire de LaSalle**

Projet Fonds des champions :

Soutenir les parents qui traversent une période difficile, les familles en situation précaire, les nouveaux arrivants, etc... Les membres actifs de notre club peuvent demander de l'aide, et nous communiquons également avec le CLSC local qui nous réfère des familles ciblées qui souhaiteraient participer aux activités .

Contribution : 4 178 \$ pour l'année 2021  
4 178 \$ pour l'année 2022

## **JUSTIFICATION**

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme nécessaire à ce dossier, soit 99 663 \$, est prévue au budget 2021 et 99 663 \$ du budget 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. L'intervention des finances au dossier décisionnel 2208798004 portant sur l'approbation de la résolution budgétaire et l'autorisation des virements des montants répartis entre les 19 arrondissements des budgets 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale est incluse à l'intervention de l'arrondissement.

Les budgets 2021 dédiés à la Politique de l'enfant ont été transférés à l'arrondissement par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Pour 2022, les budgets seront priorisés à même l'enveloppe dédiée à la Politique de l'enfant du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et seront transférés à l'Arrondissement.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours de ces années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021
		2018	2019	2020	
		\$	\$	\$	\$
Destination Travail de sud-ouest de l'île de Montréal inc.	Solution numérique pour le CAED	n/a	n/a	23 000,00 \$	16 971,00
Maison des jeunes de LaSalle	Extra Extra	n/a	n/a	7 582,00 \$	11 328,00
Maison des jeunes de LaSalle	Plein les poumons	n/a	n/a	13 800,00 \$	21 349,00
Association de soccer mineur de LaSalle	Passons l'été sur le même terrain	n/a	n/a	n/a	17 080,00
Maison des familles de LaSalle	La joie d'être ensemble	n/a	n/a	n/a	28 757,00
Club Jeunes Aire de LaSalle	Fonds des champions	n/a	n/a	n/a	4 178,00

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 pour les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront s'entendre à cet effet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin des projets. Les organismes s'engagent à remplir sur la plateforme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Veronica PINZON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Veronica PINZON, 27 juillet 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-07-27

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1212363061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à intégrer certaines normes relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques et à modifier certaines normes relatives aux entrées charretières, au verdissement et à l'aménagement des cours avant

Attendu qu'une consultation publique écrite a été tenue du 15 au 29 juin 2021;  
Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

D'adopter le second projet de règlement numéro 2098-LAS-198 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à intégrer certaines normes relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques et à modifier certaines normes relatives aux entrées charretières, au verdissement et à l'aménagement des cours avant.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-06-23 08:27

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1212363061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à intégrer certaines normes relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques et à modifier certaines normes relatives aux entrées charretières, au verdissement et à l'aménagement des cours avant

D'adopter le règlement 2098-LAS-198 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à intégrer certaines normes relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques et à modifier certaines normes relatives aux entrées charretières, au verdissement et à l'aménagement des cours avant.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-08-05 11:48

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à intégrer certaines normes relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques et à modifier certaines normes relatives aux entrées charretières, au verdissement et à l'aménagement des cours avant

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à intégrer certaines normes relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques et à modifier certaines normes relatives aux entrées charretières, au verdissement et à l'aménagement des cours avant

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212363061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à intégrer certaines normes relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques et à modifier certaines normes relatives aux entrées charretières, au verdissement et à l'aménagement des cours avant

**CONTENU****CONTEXTE**

Devant les défis importants que posent les changements climatiques, l'arrondissement de LaSalle souhaite poser des gestes concrets afin d'adopter des mesures plus durables d'aménagement. Cette démarche est portée par une volonté forte de participer activement à la transition écologique du territoire LaSallois.

Ainsi, suite à l'analyse du contexte réglementaire, trois intentions ont été considérées comme prioritaires au niveau de la transition écologique :

- Contribuer à la transition vers l'électrification des transports;
- réduire les surfaces minéralisées au profit de surfaces perméables afin de favoriser une gestion naturelle des eaux de pluie et une diminution des îlots de chaleur;
- favoriser le verdissement, la biodiversité et la qualité de l'air par l'augmentation du couvert végétal.

En lien avec ces orientations, plusieurs modifications sont proposées au niveau du règlement de zonage 2098, divisées selon cinq thématiques :

1. Autoriser les bornes de recharge pour véhicules électriques dans toutes les cours et pour tous les usages;
2. réduire la largeur des entrées charretières pour les usages résidentiels;
3. intégrer un ratio minimal de cases réservées aux véhicules électriques pour tous les usages;
4. intégrer un ratio de verdissement pour les terrains et les cours avant des usages résidentiels de quatre logements et moins (h1, h2 et h3);
5. autoriser le stationnement en cour avant dans sept zones du secteur à l'ouest de la mairie d'arrondissement pour fin d'équité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin de :

1. Permettre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans toutes les cours et pour tous les usages, lorsqu'une unité de stationnement est autorisée. La hauteur maximale d'installation est de 1.2 mètre afin d'assurer une accessibilité universelle, et les distances minimales des lignes de terrain diffèrent selon l'usage :

- a. Résidentiel : cour avant 2.5 m, cour latérale 2 m, cour arrière 2.5 m;
- b. Commercial : cour avant 1.5 m, cour latérale 1 m, cour arrière 0 m;
- c. Industriel : cour avant 3 m, cour latérale 3 m, cour arrière 0 m;
- d. Communautaire : cour avant 3 m, cour latérale 3 m, cour arrière 0 m.

2. Résumer les dispositions concernant la largeur des entrées charretières sous la forme d'un tableau simplifié pour faciliter la lecture, puis les modifier afin de réduire la largeur maximale de 8 mètres à 6.7 mètres pour les usages h1, h2 et h3, et la largeur minimale de 8 mètres à 6.7 mètres pour l'usage h4 (plus de quatre logements).

3. Exiger, pour les usages résidentiels ayant cinq cases de stationnement et plus, qu'une case soit équipée pour la recharge d'un véhicule électrique, puis une case équipée par tranche de vingt cases additionnelles.

4. Exiger, pour les usages commerciaux, industriels et communautaires ayant vingt cases de stationnement et plus, qu'une case soit équipée pour la recharge d'un véhicule électrique, puis une case équipée par tranche de cinquante cases additionnelles.

5. Exiger, pour les usages résidentiels h1, h2 et h3, un ratio de verdissement pour une nouvelle construction, un agrandissement de plus de 50%, et lors de l'ajout d'une aire de stationnement, de l'ordre de 50% de la superficie du terrain (excluant le bâtiment, une saillie et une piscine), puis de 35% de la cour avant (excluant une saillie). Les superficies végétalisées d'un toit vert, un bassin d'eau et une aire de stationnement recouverte de pavés alvéolés peuvent être incluses dans la superficie du terrain devant faire l'objet d'un verdissement.

6. Autoriser le stationnement en front de bâtiment dans les zones H07-04, H07-06, H07-15, H07-18, H07-20 et H07-51 puisque ce secteur ne présente aucun intérêt patrimonial et pour fin d'équité, étant donné que plus de 75% des propriétés de ce secteur comportent actuellement des stationnements en front de bâtiment.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Le projet de règlement respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- le projet de règlement respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- le projet de règlement encourage la transition vers l'électrification des transports privés;
- le projet de règlement favorise le verdissement des terrains pour les projets résidentiels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les modifications réglementaires sont en lien avec les objectifs menés par le plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal, notamment au niveau du chantier B sur la mobilité, l'urbanisme et l'aménagement, comportant les actions suivantes :

- Action 15 - Accroître le nombre de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire montréalais et adopter une stratégie en électrification des transports routiers de personnes;
- Action 18 - Encourager le verdissement et stimuler la densification de la ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert;
- Action 20 - Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur.

Puis deux actions du chantier D, sur l'exemplarité de la Ville, concernent l'électrification des transports :

- Action 33 - Demeurer à l'avant-garde des technologies propres et des innovations en électrification;
- Action 34 - Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Favoriser le verdissement, diminuer les îlots de chaleur et encourager la transition écologique.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. 7 juin 2021 : Dépôt et adoption par le conseil d'arrondissement du premier projet de règlement;
2. Juin 2021 : Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique;
3. Juin 2021: Consultation écrite virtuelle en remplacement de la consultation publique;
4. 12 juillet 2021 : Adoption par le conseil d'arrondissement du deuxième projet de règlement et avis de motion;
5. Juillet 2021 : Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
6. Août 2021 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement;
7. Septembre 2021 : Entrée en vigueur du règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-05-26



**Dossier # : 1212363081**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 17 333 \$ pour la demande de permis (3002458934) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 234 283 (68e Avenue)

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 17 333 \$ pour la demande de permis (3002458934) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 234 283 (68e Avenue).

D'abroger la résolution numéro CA21 20 0299 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 12 juillet 2021.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-08-02 14:59

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363081**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 17 333 \$ pour la demande de permis (3002458934) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 234 283 (68e Avenue)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement 17-055, intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, exige préalablement à la délivrance d'un permis de construction concernant un projet de redéveloppement, que le propriétaire doit, au choix du conseil, soit :

1. Céder à la Ville 10 % du site; ou
2. Verser à l'arrondissement une compensation monétaire de 10% de la valeur du site; ou
3. Céder à l'arrondissement une partie du terrain et une compensation monétaire dont le total égal à 10% de la valeur du site.

De plus, l'article 11 stipule que lorsqu'un versement a déjà été réalisé pour le site visé, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà versée et la somme due.

La valeur du site est la valeur établie par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés inc. tel qu'indiqué dans un rapport daté du 7 juin 2021.

La demande de permis de construction numéro 3002458934 représente un projet de redéveloppement tel que décrit au règlement puisque la demande de permis de construction vise la construction d'un bâtiment, où l'usage du groupe "habitation" est autorisé et a pour effet d'augmenter le nombre de logements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel numéro 1212363072 (résolution numéro CA21 20 0299)

**DESCRIPTION**

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 17 333 \$ pour la demande de permis (3002458934) visant la construction d'un bâtiment de type «trifamilial» sur le lot numéro 1 234 283 (68e Avenue).

Abroger la résolution numéro CA21 20 0299 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 12 juillet 2021.

## **JUSTIFICATION**

La cession est exigée en compensation monétaire puisque le projet est à proximité de grands parcs (canal de l'aqueduc et berges du Saint-Laurent) et le secteur est desservi par plusieurs parcs locaux.

La somme totale versée pour le site doit représenter 10% de la valeur établie, soit: 260 000 \$ à un taux de 10% = 26 000 \$

De manière détaillée, la méthode de calcul est prévue à l'article 5 du Règlement numéro 17-055:

$(10\% \text{ valeur du site} / \text{nombre total de logements}) \times (\text{nombre de logements créés} - \text{le nombre de logements de 3 chambres et plus}) = x - \text{crédit pour compensation monétaire payé antérieurement.}$

$$(260\,000 \$ / 3) \times (3 - 1) = 173\,333 - 0 = 173\,333 \$$$

$$173\,333\$ \times 0,10 = 17\,333 \$$$

La compensation monétaire aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal s'élève à 17 333 \$.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0000000.000000.000000.25507.000000.0000.000000.000000.000000.00

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-07-30



**Dossier # : 1212363074**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une ouverture pour une habitation unifamiliale située au 574, avenue Vachon

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002955855), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une ouverture pour une habitation unifamiliale située au 574, avenue Vachon.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-07-20 11:40

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212363074**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une ouverture pour une habitation unifamiliale située au 574, avenue Vachon

**CONTENU****CONTEXTE**

La demande vise la modification d'une fenêtre en baie par un autre modèle semblable. Le modèle proposé est environ 7,6 cm plus grand vers le bas. Actuellement, la fenêtre est composée de quatre sections alors que la nouvelle en propose trois. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 23 (secteur Riverside).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002955855), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une ouverture pour une habitation unifamiliale située au 574, avenue Vachon.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 7 juillet 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte le caractère d'ensemble;
- CONSIDÉRANT que ça respecte les caractéristiques distinctives du secteur;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (secteur Riverside);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-07-15



**Dossier # : 1212363075**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une fenêtre pour une habitation bifamiliale située aux 7A et 7B, 4e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002909256), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une fenêtre pour une habitation bifamiliale située aux 7A et 7B, 4e Avenue.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-07-20 11:38

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363075**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une fenêtre pour une habitation bifamiliale située aux 7A et 7B, 4e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise le remplacement d'une fenêtre. Le requérant propose de modifier une fenêtre coulissante par un modèle à battants sans meneau central. Le modèle ne correspond pas exactement aux modèles proposés dans la cédule M du Règlement de zonage 2098 (fiche technique de la typologie des habitations du secteur du Village des Rapides) puisque les meneaux centraux sont manquants. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides) du Règlement LAS-0014.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002909256), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une fenêtre pour une habitation bifamiliale située aux 7A et 7B, 4e Avenue.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 7 juillet 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention s'harmonise avec le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-07-15



**Dossier # : 1212363076**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'un accès sous-sol pour une habitation bifamiliale située aux 163, 165 et 165-A, 4e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'aménagement d'un logis au sous-sol (LS3002899914), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'un accès sous-sol pour une habitation bifamiliale située aux 163, 165 et 165-A, 4e Avenue.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-07-20 11:36

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363076**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'un accès sous-sol pour une habitation bifamiliale située aux 163, 165 et 165-A, 4e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise l'ajout d'un accès sous-sol en façade avant d'une habitation bifamiliale. L'accès se trouve centré sous la saillie menant au rez-de-chaussée. L'accès est bordé d'un garde-corps métallique et d'un aménagement paysager. Les travaux ont pour objectif d'offrir une deuxième issue pour le logement en sous-sol. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides) du Règlement LAS-0014.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'aménagement d'un logis au sous-sol (LS3002899914), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'aménagement d'un accès sous-sol pour une habitation bifamiliale située aux 163, 165 et 165-A, 4e Avenue.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 7 juillet 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention s'harmonise avec le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-07-15



**Dossier # : 1212363077**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'un avant-toit, l'ajout d'un garde-corps et le remplacement du revêtement pour une habitation unifamiliale située au 239, 2e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002731694), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'un avant-toit, l'ajout d'un garde-corps et le remplacement du revêtement pour une habitation unifamiliale située au 239, 2e Avenue.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-07-20 11:34

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212363077**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'un avant-toit, l'ajout d'un garde-corps et le remplacement du revêtement pour une habitation unifamiliale située au 239, 2e Avenue

**CONTENU****CONTEXTE**

La demande vise l'ajout d'un avant-toit, l'ajout d'un garde-corps et le remplacement du revêtement extérieur. Un permis a été octroyé en octobre 2018 (AG3001451252) pour rehausser la maison, modifier les fenêtres et modifier la galerie. Les seuls travaux effectués sont le rehaussement de la maison et le changement des fenêtres. Le requérant propose donc de compléter les travaux manquants (avant-toit et garde-corps). L'avant-toit est soutenu d'une structure et d'un garde-corps métallique blanc. Le revêtement extérieur proposé est un clin métallique posé à l'horizontale (tel que le modèle Kaycan D4.75 couleur Gris perle ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides) du Règlement LAS-0014.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002731694), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'un avant-toit, l'ajout d'un garde-corps et le remplacement du revêtement pour une habitation unifamiliale située au 239, 2e Avenue.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 7 juillet 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que l'intervention s'harmonise avec le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;

- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Village des rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

### **ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-07-15





**Dossier # : 1212363078**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification partielle de la façade d'un bâtiment communautaire situé au 332, avenue Lafleur

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002081715), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification partielle de la façade d'un bâtiment communautaire situé au 332, avenue Lafleur.

D'abroger la résolution numéro CA20 20 0343.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-07-20 11:31

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1212363078**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification partielle de la façade d'un bâtiment communautaire situé au 332, avenue Lafleur

**CONTENU****CONTEXTE**

La demande vise la modification d'une partie de la façade principale. En 2016, un permis de modification des ouvertures et du revêtement de la façade principale a été octroyé (CA16 200169). Les travaux ont été effectués, à l'exception d'une partie de la façade, plus précisément, la portion centrale. Afin de poursuivre les travaux, une seconde demande a été accordée en septembre 2020 (CA20 200343). Le requérant souhaite modifier celle-ci afin de proposer un revêtement différent.

La porte d'entrée est encadrée par une pierre grise en granit. Pour la portion supérieure, un dôme en revêtement d'acrylique beige est positionné au-dessus de la porte (tel que l'enduit d'acrylique, couleur Alexandria Beige (HC-77) ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 18 (territoire hors secteur d'intérêt).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA16 20 0169  
Résolution numéro CA20 20 0343

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002081715), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification partielle de la façade d'un bâtiment communautaire situé au 332, avenue Lafleur.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 7 juillet 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- **CONSIDÉRANT** que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;

- CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (territoire hors secteur d'intérêt);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER

Le : 2021-07-15

Directeur

Directeur



**Dossier # : 1212363079**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et le remplacement du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 8173, rue Mongeau

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003012194), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et le remplacement du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 8173, rue Mongeau.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-07-20 11:28

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212363079**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et le remplacement du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 8173, rue Mongeau

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise la modification des ouvertures et du remplacement de revêtement d'une habitation unifamiliale jumelée. Le requérant propose de changer le revêtement de brique existant pour une pierre grise (tel que le modèle de pierre Techo Bloc Alur ou équivalent). De plus, les arches autour des ouvertures seront retirées. Le bâtiment jumelé effectuera les mêmes travaux dans le cadre de la demande 3003012074. La façade conservera donc un aspect continu.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 18 (territoire hors secteur d'intérêt).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003012194), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et le remplacement du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 8173, rue Mongeau.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 7 juillet 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (territoire hors secteur d'intérêt);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-07-15



**Dossier # : 1212363080**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et le remplacement du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 8175, rue Mongeau

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003012074), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et le remplacement du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 8175 rue Mongeau.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-07-20 11:26

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1212363080**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et le remplacement du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 8175, rue Mongeau

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise la modification des ouvertures et du remplacement de revêtement d'une habitation unifamiliale jumelée. Le requérant propose de changer le revêtement de brique existant pour une pierre grise (tel que le modèle de pierre Techo Bloc Alur ou équivalent). De plus, les arches autour des ouvertures seront retirées. Le bâtiment jumelé effectuera les mêmes travaux dans le cadre de la demande 3003012194. La façade conservera donc un aspect continu.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 18 (territoire hors secteur d'intérêt).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003012074), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures et le remplacement du revêtement d'une habitation unifamiliale située au 8175 rue Mongeau.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 7 juillet 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le milieu résidentiel;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (territoire hors secteur d'intérêt);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2021-07-15